

DEL2024-057



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Accueil de l'équipe de France masculine de Volley Sourd par Peymeinade Terre de Siagne Volley-Ball - Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni le mercredi 26 juin 2024 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Gilles CHIAPELLI - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI.

POUVOIRS DE : M. Jean-Michel BATTESTI à Mme Catherine SEGUIN - M. Emmanuel REDA à Mme Aleth CORCIN - M. Christian LEBEGUE à Mme Nathalie SAGOLS - Mme Odile DESPLANQUES à M. Pierre FAURET - Mme Fabienne WALLON à M. Michel DISSAUX - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE à M. Marc BAZALGETTE - Mme Sophie PERCHERON à Mme Audrey MOUTTÉ - Mme Patricia DI SANTO à M. Eric VIDAL - M. Joseph MATTIOLI à M. Didier MOUTTÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : VIE ASSOCIATIVE / SUBVENTION

RAPPORTEUR : Aleth CORCIN

SYNTHÈSE

A l'initiative de la Fédération Française de Volley Ball, le club Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball a accueilli l'équipe de France masculine de Volley Sourd les 7 et 8 juin 2024 pour la deuxième année consécutive.

Les matchs organisés dans le gymnase David Douillet ont permis aux volleyeurs de se préparer au championnat du monde qui se déroulera en juillet 2024 au Japon.

La Commune a souhaité s'associer à cet événement sportif de qualité en mettant à disposition gracieusement le gymnase et en accordant une subvention exceptionnelle au club.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au club Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball pour l'organisation de la venue de l'équipe de France masculine de Volley Sourd au gymnase David Douillet les 7 et 8 juin 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-7 spécifiant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L1611-4 indiquant que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée et que toutes les associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité ;

Vu la demande formulée par le club Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball en date du 10 octobre 2023.

Madame Aleth CORCIN expose au Conseil Municipal :

Considérant que pour percevoir le versement d'une subvention de la Commune, l'association Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball a fourni ses statuts, la déclaration au Journal Officiel, la composition du Conseil d'Administration dans son dossier de demande de subvention incluant le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos et le rapport d'activité de l'année écoulée ;

Considérant que l'association Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball a satisfait aux exigences précitées et qu'elle concourt à la satisfaction d'un intérêt général pour la Commune ;

Considérant la demande de soutien exceptionnel formulée par l'association à la Commune pour l'organisation d'une manifestation sportive de haut niveau concourant au rayonnement communal ;

Considérant que la manifestation organisée au gymnase David Douillet les 7 et 8 juin 2024 a permis à l'équipe de France de Volley Sourd de se préparer au championnat du monde qui se déroulera en juillet au Japon ;

Considérant la volonté de la Commune de soutenir la dynamique associative et les initiatives sportives de l'association Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball pour l'organisation de la venue de l'équipe de France masculine de Volley Sourd au gymnase David Douillet les 7 et 8 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Peymeinade Terre de Siagne Volley Ball pour l'organisation de la venue de l'équipe de France masculine de Volley Sourd au gymnase David Douillet les 7 et 8 juin 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles à son versement ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 26 juin 2024

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE

